



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EURE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°27-2015-026

PUBLIÉ LE 15 DÉCEMBRE 2015

# Sommaire

## **Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi**

27-2015-12-15-001 - relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie  
Territoriale Portes de Normandie fixant la liste des membres composant la chambre jusqu'au  
prochain renouvellement général, la pondération de leur voix, ainsi que certaines modalités  
relatives à la réunion d'élection du bureau de la chambre (5 pages) Page 3

27-2015-12-15-003 - relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie  
Territoriale Seine Estuaire fixant la liste des membres composant la chambre jusqu'au  
prochain renouvellement général, la pondération de leur voix, ainsi que certaines modalités  
relatives à la réunion d'élection du bureau de la chambre (6 pages) Page 9

27-2015-12-15-002 - relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie  
Territoriale Seine-Mer Normandie fixant la liste des membres composant la chambre jusqu'au  
prochain renouvellement général, la pondération de leur voix, ainsi que certaines modalités  
relatives à la réunion d'élection du bureau de la chambre (6 pages) Page 16

## **Préfecture de l'Eure**

27-2015-12-08-008 - AGRÉMENT FNTI décembre 2015 - arrêté portant modification de  
l'agrément de l'école de formation continue et de préparation à l'examen du certificat de  
capacité professionnelle de conducteur de taxi - FNTI -8 décembre 2015 (2 pages) Page 23

27-2015-12-07-002 - Arrêté portant modification de l'agrément du centre psychotechnique  
ACCA (décembre 2015) (2 pages) Page 26

27-2015-12-07-004 - Décision de déclassement du Domaine Public - FONTAINE LA  
SORET (2 pages) Page 29

27-2015-12-07-003 - Décision de déclassement du domaine public - Gaillon (2 pages) Page 32

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

27-2015-12-15-001

relatif à la composition de la chambre de commerce et  
d'industrie Territoriale Portes de Normandie fixant la liste

*relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie Territoriale Portes de  
Normandie fixant la liste des membres composant la chambre jusqu'au prochain renouvellement  
général, ainsi que la pondération de leur voix, ainsi  
du bureau de la chambre*  
des membres composant la chambre jusqu'au prochain  
renouvellement général, la pondération de leur voix, ainsi  
que certaines modalités relatives à la réunion d'élection du  
bureau de la chambre



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI

Service Développement Économique  
Pôle 3E

**Arrêté n° 15-118 du 15 décembre 2015**

**relatif à la composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie fixant la liste des membres composant la chambre jusqu'au prochain renouvellement général, la pondération de leur voix, ainsi que certaines modalités relatives à la réunion d'élection du bureau de la chambre.**

**Le Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,  
Commandeur de la Légion d'honneur**

Vu le Code de Commerce, notamment son livre VII ;

Vu le code électoral ;

Vu l'article 4 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;

Vu le décret n° 2015-1641 en date du 11 décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2015 portant création des <sup>Ra</sup>délégations de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Portes de Normandie ;

Vu les études économiques de pondération effectuées par les CCI de l'Eure et d'Alençon et transmises au préfet lors du précédent renouvellement général.

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le nombre des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) Portes de Normandie est de 54. La liste des membres composant la CCIT Portes de Normandie de façon provisoire jusqu'au prochain renouvellement général, ainsi que le pourcentage de leur voix, sont fixés en annexe 1 du présent arrêté.

Préfecture de la région Haute-Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) - Site Internet : [www.haute-normandie.gouv.fr](http://www.haute-normandie.gouv.fr)

**Article 2** : Les membres de la délégation d'Alençon de la CCIT Portes de Normandie procéderont à l'élection du président de la délégation lors de la réunion dédiée qui se tiendra à la date, horaire et lieu fixés en annexe 2 du présent arrêté.

Les membres de la CCIT Portes de Normandie procéderont ensuite à l'élection du bureau de la CCIT lors d'une réunion qui se tiendra à la date, horaire et lieu fixés en annexe 2 du présent arrêté, en présence d'un représentant de l'autorité de tutelle.

**Article 3** : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Haute-Normandie et le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Haute-Normandie par intérim sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs des préfectures de la Seine-Maritime et de l'Eure.

Fait à Rouen, le 15 DEC. 2015



Pierre-Henry MACCIONI

**Voies et délais de recours** – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Haute-Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) - Site Internet : [www.haute-normandie.gouv.fr](http://www.haute-normandie.gouv.fr)

## ANNEXE 1

### LISTE DES MEMBRES DE LA CCIT PORTES DE NORMANDIE ET POURCENTAGE DE LEUR VOIX

#### CCIT Portes de Normandie hors délégation Alençon

- Pondération des voix : 2,3088 % pour chacun des membres
- Liste des Membres Titulaires :

Civilité	Nom	Prénom
Madame	AUZOU	Thérèse
Monsieur	BELLOIS	Jean-Claude
Monsieur	CHAUVIN	Olivier
Monsieur	CHESNEL	Didier
Monsieur	CHEVRETEAU	Robin
Monsieur	COSTES	Bruno
Monsieur	DA CONCEICAO	Jean-Claude
Monsieur	DAMILLEVILLE	Benoît
Monsieur	DAUTHEVILLE-GUIBAL	Philippe
Monsieur	DELAPORTE	Thierry
Monsieur	DESORMEAUX	Jean Pierre
Monsieur	DESPAS	Gilles
Monsieur	DEVAMBEZ	Christian
Monsieur	DORSNER	Hugues
Monsieur	GERMAIN	Jean-Luc
Madame	GOUEFFON-ANDRES	Béatrice
Monsieur	HERAULT	Jean-Pascal
Monsieur	HOVETTE	Éric
Monsieur	KIRADY	Éric
Monsieur	LAVOCAT	Bernard
Monsieur	LE BIGOT	Jean-François
Monsieur	MAHE	Erick
Madame	MARQUILLIE	Marie-Claude
Monsieur	MENNETRIER	Antoine
Monsieur	MEYER	Jean-François
Monsieur	MONTENOISE	Patrick
Monsieur	NEVEU	Dominique
Monsieur	SIMON	Pierre Marie
Monsieur	SOULIE	Jean-Pierre
Monsieur	THAUVIN	Denis
Monsieur	TREUIL	Gilles
Madame	VANDENDRIESSCHE	Sylvie
Monsieur	VIALLARD	Patrick
Monsieur	VOISIN	Sébastien

## Délégation Alençon

- Pondération des voix : 1,0750 % pour chacun des membres
- Liste des Membres Titulaires :

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	ADDA	Jean-Luc
Monsieur	ANDRIEU	Denis
Monsieur	BAILLIARD	Géry
Monsieur	CALVIN	Guy
Monsieur	CAUCE	François
Monsieur	CHAUVEL-TREPIER	Georges
Monsieur	CHAUVIN	Thierry
Monsieur	DURIEU	Olivier
Madame	FORTIN	Michèle
Monsieur	GAUDRE	Benoît
Monsieur	De GOUVION SAINT-CYR	Marc
Madame	GUIL	Laurence
Monsieur	LARONCHE	Stéphane
Monsieur	LERICHE	Yann
Madame	LOUWAGIE	Véronique
Monsieur	NOYER	Thierry
Monsieur	ROMET	Christophe
Madame	ROUSSEAU	Isabel
Monsieur	SENANT	Pierre
Monsieur	VANDROMME	Patrick

## ANNEXE 2

Les membres de la délégation d'Alençon de la CCIT Portes de Normandie procéderont à l'élection du président de la délégation lors de la réunion dédiée qui se tiendra le 16 décembre 2015 à 17h, à Évreux dans les locaux de la CCIT de l'Eure, Rue de l'Industrie, CS 80187, 27001 Evreux Cedex.

Les membres de la CCIT Portes de Normandie procéderont ensuite à l'élection du bureau de la CCIT lors d'une réunion qui se tiendra le 16 décembre à 17h15, à Évreux dans les locaux de la CCIT de l'Eure, Rue de l'Industrie, CS 80187, 27001 Evreux Cedex, en présence d'un représentant de l'autorité de tutelle.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

27-2015-12-15-003

relatif à la composition de la chambre de commerce et  
d'industrie Territoriale Seine Estuaire fixant la liste des

*relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie Territoriale Seine Estuaire  
fixant la liste des membres composant la chambre jusqu'au prochain renouvellement général, la  
présentation de certaines modalités relatives à la tenue de l'élection du bureau de la chambre*

renouvellement général, la pondération de leur voix, ainsi  
que certaines modalités relatives à la réunion d'élection du  
bureau de la chambre



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI

Service Développement Économique  
Pôle 3E

**Arrêté n° 15-120 du 15 décembre 2015  
relatif à la composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine  
Estuaire fixant la liste des membres composant la chambre jusqu'au prochain  
renouvellement général, la pondération de leur voix, ainsi que certaines modalités  
relatives à la réunion d'élection du bureau de la chambre.**

**Le Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,  
Commandeur de la Légion d'honneur**

Vu le Code de Commerce, notamment son livre VII ;

Vu le code électoral ;

Vu l'article 4 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale  
de la République ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de  
commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;

Vu le décret n° 2015-1642 du 11 décembre 2015 portant création de la Chambre de  
Commerce et d'Industrie Territoriale Seine Estuaire ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 15-119 en date du 14 décembre 2015 portant création des  
délégations de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine Estuaire ;

Vu les études économiques de pondération effectuées par les CCI du Havre, de Fécamp-  
Bolbec et de Pays d'Auge et transmises au préfet lors du précédent renouvellement général.

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le nombre des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale  
(CCIT) Seine Estuaire est de 83.

La liste des membres composant la CCIT Seine Estuaire de façon provisoire jusqu'au  
prochain renouvellement général, ainsi que le pourcentage de leur voix, sont fixés en annexe  
1 du présent arrêté.

Préfecture de la région Haute-Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) - Site Internet : [www.haute-normandie.gouv.fr](http://www.haute-normandie.gouv.fr)

**Article 2** : Les membres de chaque délégation de la CCIT Seine Estuaire procéderont à l'élection du président de leur délégation lors de réunions dédiées qui se tiendront aux dates, horaires et lieux fixés en annexe 2 du présent arrêté.

Les membres de la CCIT Seine Estuaire procéderont ensuite à l'élection du bureau de la CCIT lors d'une réunion qui se tiendra à la date, horaire et lieu fixés en annexe 2 du présent arrêté, en présence d'un représentant de l'autorité de tutelle.

**Article 3** : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Haute-Normandie et le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Haute-Normandie par intérim sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs des préfectures de Seine-Maritime et de l'Eure.

Fait à Rouen le,      1 5 DEC. 2015



Pierre-Henry MACCIONI

**Voies et délais de recours** – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Haute-Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) - Site Internet : [www.haute-normandie.gouv.fr](http://www.haute-normandie.gouv.fr)

## ANNEXE 1

### LISTE DES MEMBRES DE LA CCIT DE SEINE ESTUAIRE ET POURCENTAGE DE LEUR VOIX

#### Délégation Le Havre

- **Pondération des voix : 1,7045 % pour chacun des membres**
- **Liste des Membres Titulaires :**

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	ADAM	Alain
Monsieur	ANQUETIL	Bernard
Monsieur	BELLET	Jean-Pierre
Monsieur	BENARD	Jean-Luc
Monsieur	CRIBIER	Laurent
Monsieur	De CHALUS	Vianney
Monsieur	De TINGUY	Christian
Madame	De RICQLES	Laurence
Monsieur	DUBOS	Jean-Marie
Monsieur	DUBOS	Vincent
Monsieur	EUDIER	Hervé
Monsieur	GAQUEREL	Patrick
Monsieur	GRENIER	Michel
Monsieur	HAAS	François
Madame	HERVIO	Anne
Monsieur	JONQUIERE	Louis
Madame	LASSARAT	Léa
Monsieur	LEROUX	Christian
Monsieur	MICHEL	Pierre
Monsieur	MIGNOT	Gérard
Monsieur	MOYNE	Jean-Luc
Madame	MULLER	Marie-Paule
Monsieur	PERCEPIED	Patrick
Monsieur	PORTIER	Thierry
Monsieur	PREVOTEAU	Thibault
Monsieur	RAOUL DUVAL	François
Madame	RENAUD KSON	Kathie
Monsieur	ROUSSELIN	Pascal
Madame	ROUXEL	Agnès
Monsieur	SAUNIER	Gilles
Monsieur	TEXIER	Georges
Monsieur	VATINEL	Brice

## Délégation Fécamp-Bolbec

- **Pondération des voix : 0,9003 % pour chacun des membres**

- **Liste des Membres Titulaires :**

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
Monsieur	BAILLEUL	Jean-Paul
Monsieur	BATUT	Patrice
Monsieur	BOUCHER	Rémy
Monsieur	CHAPON	Alain
Madame	COLIN	Nadine
Monsieur	DAUDRUY	François
Monsieur	DEHONDT	Guillaume
Monsieur	DUBOYS FRESNEY	Bertrand
Monsieur	FOURNIER	Gilbert
Monsieur	FRAQUET	Olivier
Monsieur	FRATRAS	Régis
Monsieur	LAIR	Pierre
Monsieur	LAMBERT	Jean-François
Monsieur	LE GRAND	Benoist
Monsieur	LEDUN	Dominique
Monsieur	LEFEBVRE	Yves
Monsieur	LESUEUR	Johann
Monsieur	MAGLOIRE	Olivier
Monsieur	MOUGENEL	Nicolas
Monsieur	MOUY	Stéphane
Monsieur	PAIN	Jean
Monsieur	PANNIER	Georges
Monsieur	PERIER	Didier
Monsieur	TIENNOT	Guillaume

## Délégation Pays d'Auge

- **Pondération des voix : 0,8833 % pour chacun des membres**

- **Liste des Membres Titulaires :**

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
Madame	BEAUJOUAN	Nicole
Monsieur	BARBOT	Jean-Marc
Monsieur	BRAUER	Charles
Madame	BUDE	Pascale
Madame	CACIOPPO	Janette
Monsieur	CHAVANY	Luc
Monsieur	FOUGERAY	Christian
Monsieur	FOURNIS	Claude
Monsieur	GASTEBOIS	André
Monsieur	GRAINDORGE	Thierry
Madame	HATE-DECAENS	Véronique
Monsieur	HELAINÉ	Christian
Monsieur	JARDIN	Thierry
Monsieur	LEBRUN	Claude
Monsieur	LEGOUPIL	Gérard
Madame	LHONORE	Martine
Monsieur	MAUGER	Marc
Monsieur	MAUGIS	Yves
Madame	NEE	Paulette
Monsieur	REJET	Etienne
Monsieur	SCHIEB	Jacques
Monsieur	SEBE	Bruno
Monsieur	SEVESTRE	Yannick
Monsieur	SOETAERT	Christophe
Monsieur	TANNE	Thierry
Monsieur	TAUDIERE	François
Monsieur	TONON	Stéphane

## ANNEXE 2

Les membres de chaque délégation de la CCIT Seine Estuaire procèderont à l'élection du président de leur délégation lors de réunions dédiées qui se tiendront :

- Pour la délégation Le Havre le 17 décembre 2015 à 10h30, dans les locaux de la CCIT du Havre, 181 Quai Frissard, BP 1410, 76067 Le Havre Cedex
- Pour la délégation Fécamp Bolbec le 17 décembre 2015 à 10h, dans les locaux de la CCIT du Havre, 181 Quai Frissard, BP 1410, 76067 Le Havre Cedex
- Pour la délégation Pays d'Auge le 17 décembre 2015 à 10h15, dans les locaux de la CCIT du Havre, 181 Quai Frissard, BP 1410, 76067 Le Havre Cedex

Les membres de la CCIT Seine Estuaire procèderont ensuite à l'élection du bureau de la CCIT lors d'une réunion qui se tiendra le 17 décembre 2015 à 11h dans les locaux de la CCIT du Havre, 181 Quai Frissard, BP 1410, 76067 Le Havre Cedex, en présence d'un représentant de l'autorité de tutelle.

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de  
la consommation, du travail et de l'emploi

27-2015-12-15-002

relatif à la composition de la chambre de commerce et  
d'industrie Territoriale Seine-Mer Normandie fixant la liste  
des membres composant la chambre jusqu'au prochain  
renouvellement général, la pondération de leur voix, ainsi  
que certaines modalités relatives à la réunion d'élection du  
bureau de la chambre

PRÉFET DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA  
CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL  
ET DE L'EMPLOI

Service Développement Économique  
Pôle 3E

**Arrêté n° 15-122 du 15 décembre 2015**  
**relatif à la composition de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine-**  
**Mer Normandie fixant la liste des membres composant la chambre jusqu'au prochain**  
**renouvellement général, la pondération de leur voix, ainsi que certaines modalités**  
**relatives à la réunion d'élection du bureau de la chambre.**

**Le Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime,**  
**Commandeur de la Légion d'honneur**

Vu le Code de Commerce, notamment son livre VII ;

Vu le code électoral ;

Vu l'article 4 de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu l'ordonnance n° 2015-1540 du 26 novembre 2015 relative aux réseaux des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat ;

Vu le décret n° 2015-1643 en date du 11 décembre 2015 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine-Mer Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 15-121 en date du 14 décembre 2015 portant création des délégations de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale Seine-Mer Normandie ;

Vu les études économiques de pondération effectuées par les CCI de Rouen, de Dieppe et d'Elbeuf transmises au préfet lors du précédent renouvellement général ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le nombre des membres de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) Seine-Mer Normandie est de 80.

La liste des membres composant la CCIT Seine-Mer Normandie de façon provisoire jusqu'au prochain renouvellement général, ainsi que le pourcentage de leur voix, sont fixés en annexe 1 du présent arrêté.

**Article 2** : Les membres de chaque délégation de la CCIT Seine-Mer Normandie procéderont à l'élection du président de leur délégation lors de réunions dédiées qui se tiendront aux dates, horaires et lieux fixés en annexe 2 du présent arrêté.

Les membres de la CCIT Seine-Mer Normandie procéderont ensuite à l'élection du bureau de la CCIT lors d'une réunion qui se tiendra à la date, horaire et lieu fixés en annexe 2 du présent arrêté, en présence d'un représentant de l'autorité de tutelle.

**Article 3** : La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales de Haute-Normandie et le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Haute-Normandie par intérim sont chargés chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs des préfectures de Seine-Maritime et de l'Eure.

Fait à Rouen le, **15 DEC. 2015**



Pierre-Henry MACCIONI

***Voies et délais de recours*** – Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rouen dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Préfecture de la région Haute-Normandie - 7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00 - Courriel : [prefecture@seine-maritime.gouv.fr](mailto:prefecture@seine-maritime.gouv.fr) - Site Internet : [www.haute-normandie.gouv.fr](http://www.haute-normandie.gouv.fr)

## ANNEXE 1

### LISTE DES MEMBRES DE LA CCIT DE SEINE-MER NORMANDIE ET POURCENTAGE DE LEUR VOIX

#### Délégation Rouen

- **Pondération des voix : 2,0368 % pour chacun des membres**
- **Liste des Membres Titulaires :**

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	BARAT	Eric
Monsieur	BELLANGER	Pierre
Madame	CORRUBLE	Fabienne
Monsieur	COUDERC	Olivier
Monsieur	COURBOILLET	Didier
Monsieur	DA COSTA	Francis
Madame	DEPREAUX	Philippe
Monsieur	DESCHAMPS	Jean-Louis
Monsieur	DUBES	Éric
Monsieur	GASLY	Jean-Jacques
Madame	GILLES	Monique
Monsieur	GUEZ	Claude
Monsieur	HAZET	Jean-Charles
Monsieur	HENRY	Frédéric
Monsieur	HERAIL	Christian
Monsieur	HOUX	François
Monsieur	KEROUEDAN	Yves
Monsieur	LARDANS	Etienne
Monsieur	LAUBIES	Maurice
Monsieur	LAUDAT	Vincent
Monsieur	LECOMTE	Stéphane
Monsieur	LEFRANC	Emilien
Monsieur	LEVASSEUR	Hervé
Monsieur	LOISEL	Hervé
Monsieur	LORIOT	François
Monsieur	MASNIERE	François
Monsieur	NEYME	Éric
Monsieur	PATRIZIO	Alain
Monsieur	PELLERIN	Emmanuel
Monsieur	PIEL	Dominique
Monsieur	RANVEL	Denis
Monsieur	ROMEDENNE	Gérard
Monsieur	SAADI	Régis
Monsieur	SCHROEDER	Jean-Luc
Madame	TAMARELLE	Isabelle
Monsieur	THIBOUS	Gérard
Monsieur	TROLETTI	Marc-Antoine

## Délégation Dieppe

- **Pondération des voix : 0,5382 % pour chacun des membres**

- **Liste des Membres Titulaires :**

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
Monsieur	BEUVIN	Jean-Paul
Monsieur	BOE	Jean-Charles
Monsieur	BOUCOURT	Dominique
Monsieur	BRIENS	Christian
Monsieur	CANAPLE	Etienne
Monsieur	COMALADA	Alain
Monsieur	COQUELET	Patrick
Monsieur	COVELLI	Laurent
Monsieur	DELANNOY	Sylvain
Monsieur	DELORME	Alain
Madame	DUHAMEL	Eveline
Monsieur	FREBOURG	Nicolas
Monsieur	GAGNAIRE	Henry
Monsieur	GARCONNET	Dominique
Monsieur	GAULT	Patrice
Monsieur	JENOUDET	Frédéric
Monsieur	KLECZEWSKI	Laurent
Monsieur	LAMAMY	Christian
Madame	LECONTE	Viviane
Monsieur	LEVEAU	Philippe
Monsieur	LORAIN	Éric
Monsieur	MARCHAND	David
Monsieur	TALOUEN	Philippe
Monsieur	VADECARD	Hubert
Monsieur	VERNA	Alain

## Délégation Elbeuf

- **Pondération des voix : 0,6214 % pour chacun des membres**
- **Liste des Membres Titulaires :**

<b>Civilité</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
Madame	ALLAIS	Nathalie
Monsieur	ANQUETIL	Christophe
Monsieur	BRUYANT	Dominique
Monsieur	BURTIN	Francis
Monsieur	CHAUVIN	Dominique
Monsieur	GUEROULT	Vincent
Madame	GUEUDER	Christel
Monsieur	LAVIE	Christophe
Monsieur	MAHE	Ludovic
Monsieur	MOULY	Laurent
Monsieur	PELLETIER	Christophe
Monsieur	REGE	Jean-Pierre
Monsieur	ROUZET	Patrick
Monsieur	SAVIN	Xavier
Monsieur	SCHOCHER	Gérard
Monsieur	TOUBOUL	Hubert
Monsieur	VILLALARD	Franck
Monsieur	WATTEL	Benoît

## ANNEXE 2

Les membres de chaque délégation de la CCIT Seine-Mer Normandie procéderont à l'élection du président de leur délégation lors de réunions dédiées qui se tiendront :

- Pour la délégation Dieppe le 16 décembre 2015 à 8h30, dans les locaux de la CCIT de Rouen, 10 Quai de la Bourse, CS 40641, 76007 Rouen Cedex 1
- Pour la délégation Elbeuf le 16 décembre 2015 à 8h45, dans les locaux de la CCIT de Rouen, 10 Quai de la Bourse, CS 40641, 76007 Rouen Cedex 1
- Pour la délégation Rouen le 16 décembre 2015 à 9h, dans les locaux de la CCIT de Rouen, 10 Quai de la Bourse, CS 40641, 76007 Rouen Cedex 1

Les membres de la CCIT Seine-Mer Normandie procéderont ensuite à l'élection du bureau de la CCIT lors d'une réunion qui se tiendra le 16 décembre à 9h30, dans les locaux de la CCIT de Rouen, 10 Quai de la Bourse, CS 40641, 76007 Rouen Cedex 1, en présence d'un représentant de l'autorité de tutelle.

Préfecture de l'Eure

27-2015-12-08-008

AGRÉMENT FNTI décembre 2015 - arrêté portant  
modification de l'agrément de l'école de formation  
continue et de préparation à l'examen du certificat de  
capacité professionnelle de conducteur de taxi - FNTI -8  
décembre 2015



PRÉFET DE L'EURE

**DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES**

Bureau des usagers de la route  
Affaire suivie par Mme MARIEL-LASSORT  
[emilie.lassort@eure.gouv.fr](mailto:emilie.lassort@eure.gouv.fr)

**Arrêté n°D1/B2/PC/15-017**

**portant modification de l'agrément de l'école de formation continue  
et de préparation à l'examen du certificat  
de capacité professionnelle de conducteur de taxi  
« FNTI » Formation Nationale des Taxis Indépendants**

**LE PRÉFET DE L'EURE,  
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,  
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

**Vu :**

- le code de la route,
- l'article R3120-9 du code des transports,
- la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 modifiée relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant taxi,
- le décret n° 86-427 du 13 mars 1986 portant création de la commission des taxis et des voitures de petite remise,
- le décret n° 95-935 du 17 août 1995 modifié portant application de la loi n° 95-66 du 20 janvier 1995 relative à l'accès à l'activité de conducteur et à la profession d'exploitant de taxi, et notamment son article 8,
- le décret n° 2009-72 du 20 janvier 2009 relatif à la formation et à l'examen professionnel des conducteurs de taxis, et notamment son article 10,
- l'arrêté ministériel du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'organisation de l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi,
- l'arrêté ministériel du 3 mars 2009 relatif à la formation continue des conducteurs de taxi,
- l'arrêté ministériel du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'agrément des organismes de formation assurant la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxis et leur formation continue,
- l'arrêté n°D1/B2/PC/15-014 du 25 novembre 2015 portant renouvellement de l'agrément de l'école de formation continue et de préparation à l'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi – FNTI,
- l'arrêté préfectoral n° SCAED-15-40 du 26 octobre 2015 portant délégation de signature en matière administrative à monsieur Philippe Baron, Directeur de la réglementation et des libertés publiques,
- la demande en date du 4 novembre 2015 transmise par le centre de formation,

Préfecture de l'Eure – boulevard Georges CHAUVIN, 27 022, Evreux cédex.  
Tél : 02 32 78 27 27 - <http://www.eure.pref.gouv.fr/>

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :** L'organisme « FNTI », dont le siège social se situe au 139/143 rue Baraban 69003 LYON, représenté par son président, monsieur Jean-Claude Françon, est agréé sous le numéro **27-03/2015** pour une durée de **5 ans**, à savoir jusqu'au **8 décembre 2020**, pour assurer la préparation du certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxi dans le département de l'Eure ainsi que la formation continue des taxis.

La demande de renouvellement, conformément à ce que fixe l'arrêté ministériel du 3 mars 2009 relatif aux conditions d'agrément des organismes de formation assurant la préparation au certificat de capacité professionnelle des conducteurs de taxis et leur formation continue, devra être formulée 3 mois avant l'échéance de l'agrément en cours.

**Article 2 :** les autres articles de l'arrêté n°D1/B2/PC/15-014 daté du 25 novembre 2015 demeurent inchangés.

**Article 8 :** La secrétaire générale de la préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Eure.

Evreux, le 8 décembre 2015

Le préfet  
~~Pour le préfet et par délégation,~~  
Le Directeur de la réglementation  
et des libertés publiques,

Philippe BARON

Préfecture de l'Eure

27-2015-12-07-002

Arrêté portant modification de l'agrément du centre  
psychotechnique ACCA (décembre 2015)



PRÉFET DE L'EURE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES  
Bureau des usagers de la route  
Pôle conducteurs

**ARRETE N° D1/B2/PC/15-016**  
**portant modification de l'agrément du centre psychotechnique ACCA**  
**pour la réalisation des tests psychotechniques pour les conducteurs**  
**dont le permis a été suspendu ou annulé**

Le Préfet de l'Eure

Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

**Vu :**

- le code de la route et notamment ses articles L223-5, L224-14, R224-21 et R224-23,
- le décret N°60-848 du 6 août 1960 portant application de l'article L15 du code de la route relatif à l'examen psychotechnique des conducteurs dont le permis a été annulé et qui sollicitent un nouveau permis,
- l'arrêté du ministère de l'équipement du 8 février 1999 relatif aux conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire,
- la circulaire N°67 du 25 août 1960 relative à l'examen médical et psychotechnique de certains candidats au permis de conduire, modifiée par celle du 8 mars 1972,
- le décret N°92-559 du 25 juin 1992 pris en application des articles L11 à L11-6 du code de la route,
- le changement de l'adresse du siège social du centre ACCA (Agence de Contrôle de la Conduite Automobile),
- l'arrêté préfectoral D1/B2/PC/15-009 en date du 19 octobre 2015, portant renouvellement de l'agrément du centre psychotechnique ACCA,
- l'arrêté préfectoral N° SCAED-15-40 du 26 octobre 2015 portant délégation de signature en matière administrative à monsieur Philippe BARON, Directeur de la Réglementation et Libertés Publiques,

**Sur proposition de la Secrétaire Générale de la préfecture de l'Eure,**

Préfecture de l'Eure, boulevard Georges Chauvin, CS 92 201, 27 022 EVREUX cédex.  
Tél : 02 32 78 27 27 - <http://www.eure.gouv.fr/>

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le changement d'adresse du siège social du centre ACCA (Agence de Contrôle de la Conduite Automobile) est pris en compte. L'adresse n'est plus le 246 cours Lafayette 69003 LYON mais la suivante : Bâtiment B – Britannia 20 boulevard Eugène DERUELLE 69003 LYON.

**Article 2 :** Les autres articles de l'arrêté préfectoral D1/B2/PC/15-009 en date du 19 octobre 2015, portant renouvellement de l'agrément du centre psychotechnique ACCA demeurent inchangés.

**Article 6 :** La Secrétaire Générale de la Préfecture de l'Eure est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée au président du centre psychotechnique, monsieur Guillaume ALLAIS.

A Evreux, le 7 décembre 2015

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur de la réglementation  
et des libertés publiques,

  
Philippe BARON

Préfecture de l'Eure

27-2015-12-07-004

Décision de déclassement du Domaine Public -  
FONTAINE LA SORET

## DECISION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Vu le code des transports, notamment son article L. 2141-16;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « SNCF » en « SNCF Mobilités » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu le décret no 2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités, notamment ses articles 43 et 47,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou géré par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu l'autorisation du Préfet du Département de l'Eure en date du 19 octobre 2015,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu la délégation de pouvoirs conférée par Le Président du Conseil d'Administration de SNCF Mobilités au Directeur Général Délégué Performance et Sécurité de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015,

En absence de réponse de la Région de Haute-Normandie au courrier en date du 11 août 2015,

**- DECIDE -**

### **ARTICLE 1**

Le terrain bâti sis à FONTAINE-LA-SORET tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m <sup>2</sup> )
		Section	Numéro	
27253	FONTAINE-LA-SORET	AC	001 et 002p	915
			<b>TOTAL</b>	915

### **ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de département de l'Eure,

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Eure,

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Mobilités,

Fait à St DENIS,

le 07/12/2015

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. ...', written in a cursive style.

Préfecture de l'Eure

27-2015-12-07-003

Décision de déclassement du domaine public - Gaillon

## DECISION DE DÉCLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Vu le code des transports, notamment son article L. 2141-16;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1

Vu la loi n°2014-872 du 4 août 2014 portant réforme ferroviaire et notamment son article 25 portant dénomination de l'établissement « SNCF » en « SNCF Mobilités » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;

Vu le décret no 2015-138 du 10 février 2015 relatif aux missions et aux statuts de SNCF Mobilités, notamment ses articles 43 et 47,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant le montant de la valeur des biens du domaine public ferroviaire appartenant à la SNCF, à SNCF Réseau ou géré par SNCF Mobilités au-dessous duquel les décisions de déclassement sont autorisées par le préfet,

Vu l'Arrêté de Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu l'autorisation du Préfet du Département de l'Eure en date du 19 octobre 2015,

Vu la délibération du conseil d'administration de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015 portant délégation de pouvoirs au président et fixant les conditions générales des délégations au sein de l'établissement,

Vu la délégation de pouvoirs conférée par Le Président du Conseil d'Administration de SNCF Mobilités au Directeur Général Délégué Performance et Sécurité de SNCF Mobilités en date du 16 juillet 2015,

En absence de réponse de la Région de Haute-Normandie au courrier en date du 11 août 2015,

**- DECIDE -**

### **ARTICLE 1**

Le terrain bâti sis à GAILLON tel qu'il apparaît dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte jaune, est déclassé du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m²)
		Section	Numéro	
27275	GAILLON	AV	8p	736
			<b>TOTAL</b>	<b>736</b>

### **ARTICLE 2**

Copie de la présente décision sera communiquée au Préfet de département de l'Eure,

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Eure,

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Mobilités,

Fait à St DENIS,

le

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'W. Gaillon', written in a cursive style.